

2025/22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MAI 2025

Date de la convocation : 15/05/2025 et additif le 20/05/2025

Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
14	8	4	2	10

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 26 mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - DUBIETZ Ph. – COMMINAL F. - CENEDESE A. - BEAUFOUR A. - SERRUS T. - DELLUC J-L - PAGES DAVOINE C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** DOS REIS P.- VELIN C. - BELMONTE M. – MALBERT D.

**Étaient absents ayant donné procuration :** CAMALET M. (pouvoir à PAGES DAVOINE C.) - HABONNEAU R (pouvoir à BEAUFOUR A.)

M. DELLUC J.L. a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES MARTISSES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET.**

Le Maire rappelle les travaux relatifs au chemin des Martisses : Elargissement de la voie et sécurisation.

Il propose de solliciter les fonds de concours de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour ces travaux de voirie.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux	20 786.10 €	CA Gaillac Graulhet (FONDS DE CONCOURS)	50 %	10 393.05 €
		COMMUNE Auto financement	50 %	10 393.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 786.10 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>20786.10 €</b>

M. Le Maire propose à l'assemblée de valider le plan de financement et de solliciter les fonds de concours de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**VALIDE** Les travaux d'aménagement du chemin des Martisses pour un montant total de 20 786.10 € HT,  
**SOLLICITE** une attribution au titre des fonds de concours à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour ces travaux,

**AUTORISE** le Maire à engager les travaux et à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Jean-François BAULES



Le Secrétaire  
Jean-Louis

Envoyé en préfecture le 03/06/2025  
Reçu en préfecture le 03/06/2025  
Publié le  
ID : 081-218102945-20250526-DELIB202522-DE